

Où ?

Zone d'activité :

Ath, Beloeil, Bernissart, Lessines, Le Pays des Collines, Frasnes, Leuze-en-Hainaut, Péruwelz, Mons-Borinage.

Avec qui ?

Ce projet est établi en accord avec des partenaires de référence :

- ④ Hôpital psychiatrique Saint-Jean-de-Dieu.
- ④ Service intégré de Soins à domicile « CECOSTO » (coordinateur administratif du projet).
- ④ Service Provincial de Santé Mentale de Colfontaine.
- ④ Service de Concertation Intégrée Psychiatrique et Individualisée "Médias"
- ④ Association des médecins généralistes du Grand Ath et des Collines.
- ④ Union des médecins de la région de Leuze-en-Hainaut.
- ④ Centre Hospitalier Hornu Frameries.
- ④ Clinique neuropsychiatrique de Bonsecours.
- ④ Centre Public d'Action Sociale d'Ath
Centre de Coordination de Soins et Services à domicile.

Contact

Claire GANZITTI

Coordinatrice du projet thérapeutique



Adresse administrative :

Hôpital psychiatrique Saint-Jean-de-Dieu
Avenue de Loudun, 126
7900 Leuze-en-Hainaut

Tél. : 069/67.20.20

0476/65.05.39

Fax : 069/66.11.45

E-mail : claire.ganzitti@acis-group.org



Concert'ho

Service picard pour
l'initiation précoce
et transdisciplinaire
de la concertation
en
santé mentale.

De quoi s'agit-il ?

Ce projet a pour but de :

- **chercher avec l'utilisateur un accompagnement adapté à sa situation ;**
- **permettre aux professionnels de différents domaines de mieux travailler ensemble.**

Il s'agit de créer du lien et du sens entre des professionnels, une personne et ses ressources au niveau psycho-médico-social. Il trouve sa particularité dans deux objectifs globaux :

■ Créer ou améliorer une dynamique relationnelle permettant à l'utilisateur de (re)devenir acteur dans la construction et le renforcement du lien social tout en le maintenant dans son milieu de vie. Et favoriser la concertation des intervenants autour de l'utilisateur.

■ Soutenir de meilleures interfaces pour toutes les institutions des différents secteurs concernés par la santé mentale et permettre le partage, la reconnaissance des spécificités et savoirs.

Comment ?

- ① Quelqu'un fait **appel au projet** pour un usager.
- ② L'envoyeur, l'utilisateur et la coordinatrice se **rencontrent**. Ils préparent la première réunion.
- ③ La coordinatrice organise une première **réunion de concertation** avec les partenaires signataires du projet et toute personne que l'utilisateur aura jugé nécessaire d'inviter. On rédige le plan de prise en charge.
- ④ Quatre réunions de concertation sont organisées la première année ; trois les années suivantes.
- ⑤ Des rencontres entre les réunions peuvent avoir lieu.

Le projet « Concerttho » veille au respect des droits et devoirs de chacun comme par exemple, la circulation des informations concernant l'utilisateur.



Pour qui ?

Ce projet s'adresse à toute personne entre 19 et 65 ans rencontrant des difficultés chroniques et complexes en raison de l'instabilité de ses relations interpersonnelles, de leur image de soi, de leurs affects et de leur impulsivité marquée.

Elle peuvent (dé)mobiliser un grand nombre d'intervenants. Elles questionnent notre souplesse dans l'abord thérapeutique et la nécessité d'une concertation particulière entre les différents intervenants.

Exemple :

Une dame de 35 ans, deux enfants de 4 et 6 ans dont un ne va plus à l'école ; son mari vient de la quitter et son logement est trop petit. Un service d'aides familiales l'accompagne mais Madame est démunie et dépassée par ses difficultés. Elle mobilise beaucoup d'intervenants autour d'elle sans réelle évolution. Suite à des actes d'auto-agressivité, le service d'aides familiales interpelle le médecin généraliste en se demandant comment l'aider car il ne sait plus quoi penser ni faire.